

RCS : AMIENS  
Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

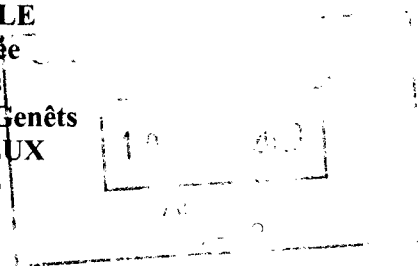
**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00035  
Numéro SIREN : 817 646 516  
Nom ou dénomination : 2B EXPERTISE COMPTABLE

Ce dépôt a été enregistré le 19/04/2023 sous le numéro de dépôt B2023/002922

**2B EXPERTISE COMPTABLE**  
**Société par Actions Simplifiée**  
**au capital de 1000,00 euros**  
**Siège social : 19 promenade des Genêts**  
**80800 VILLERS BRETONNEUX**  
**RCS AMIENS 817 646 516**



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 2 JANVIER 2022**

Le deux janvier deux mille vingt-deux, à huit heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur BECQUEREL David,  
représentant cinquante et une actions en usufruit,  
ci ..... 50 actions A et 1 actions B

- Madame DECOSTER épouse BINET Séverine,  
représentant quarante-neuf en pleine propriété,  
ci ..... 49 actions B

Total des actions présentes : 100 actions en pleine propriété sur les 100 actions composant le capital social.

Monsieur BECQUEREL David préside la séance en qualité de Président.

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les doubles de lettres de convocation avec la reconnaissance de la remise en main propre ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos 31 décembre 2021 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

Le président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

<sup>DS</sup>  
DB

<sup>DS</sup>  
BS

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et affectation des résultats ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce ;
- Approbation de ces conventions ;
- Quitus à la gérance ;
- Questions diverses.

Le président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance ;
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.

Le président ouvre la discussion.

Divers propos ayant été échangés et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 lesquels font apparaître un bénéfice de 15.728,78 euros.

L'assemblée générale approuve également les montants des comptes courants associés tel que figurant au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et s'élevant pour :

- M. BECQUEREL David à 0 euro
- Madame DECOSTER épouse BINET Séverine à 0 euro.

Compte tenu des explications fournies par la gérance, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 d'un montant de 15.728,78 euros comme suit :

- Dividendes : 15.728,78 euros

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **TROISIEME RESOLUTION**

<sup>DS</sup>  
DB

<sup>DS</sup>  
BS

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur BECQUEREL David et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Madame DECOSTER épouse BINET Séverine et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et tous les associés présents.

Monsieur BECQUEREL David  
Président

Madame DECOSTER épouse BINET Séverine  
Associée

DocuSigned by:  
*David BECQUEREL*  
D0D1F66B526A4DC..

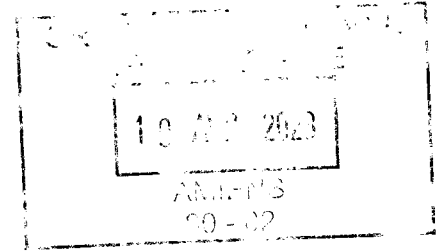
DocuSigned by:  
*BINET Séverine*  
3838C855900445A..



**2B EXPERTISE COMPTABLE**

19 Promenade des Genêts

80800 VILLERS BRETONNEUX



## **COMPTES ANNUELS**

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

# Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **2B EXPERTISE COMPTABLE** relatifs à l'exercice du **01/01/2021** au **31/12/2021**, qui se caractérisent par les données suivantes :

<b>Total du bilan :</b>	<b>96 864</b> euros
<b>Chiffre d'affaires :</b>	<b>96 552</b> euros
<b>Résultat net comptable :</b>	<b>15 729</b> euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à VILLERS BRETONNEUX  
Le 24/01/2022

Signature

## **Etats financiers au 31/12/2021**

# **Bilan**

# Bilan

## Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles	1 582	1 096	486	625
	Immobilisations financières (1)				
	<b>Total I</b>	<b>1 582</b>	<b>1 096</b>	<b>486</b>	<b>625</b>
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en-cours de production				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	Créances clients et comptes rattachés (2)	14 255		14 255	7 951
	Autres créances (3)				
	Valeurs mobilières de placement	30 400		30 400	30 400
	Disponibilités	51 722		51 722	54 460
	Charges constatées d'avance				
	<b>Total II</b>	<b>96 377</b>		<b>96 377</b>	<b>92 811</b>
	<b>Total général I + II</b>	<b>97 960</b>	<b>1 096</b>	<b>96 864</b>	<b>93 436</b>

## Passif

		31/12/2021	31/12/2020
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	1 000	1 000
	Ecarts de réévaluation		
	Réserve légale	100	100
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	69 753	64 825
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>15 729</b>	<b>16 929</b>
	Provisions réglementées		
	<b>Total I</b>	<b>86 582</b>	<b>82 853</b>
	<b>Total II</b>		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		120
	Autres dettes	10 282	10 463
Produits constatés d'avance			
	<b>Total III</b>	<b>10 282</b>	<b>10 583</b>
	<b>Total général I+II+III</b>	<b>96 864</b>	<b>93 436</b>

(1) Dont immobilisations financières - 1 an

(2) Dont créances à plus d'un an

(3) Dont comptes courants associés débiteurs

(4) Dont dettes à plus d'un an

Coût de revient des immobilisations acquises

Prix de vente hors TVA des immob. cédées

242

## Détail des comptes d'Actif

Etat exprimé en euros	01/01/2021		01/01/2020		Variations	
	31/12/2021	12 mois	31/12/2020	12 mois		%
<b>Actif immobilisé</b>	<b>486</b>	<b>0,50</b>	<b>625</b>	<b>0,67</b>	<b>(139)</b>	<b>-22,22</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>486</b>	<b>0,50</b>	<b>625</b>	<b>0,67</b>	<b>(139)</b>	<b>-22,22</b>
21820000 MATERIEL DE TRANSPOR	242	0,25			242	
21830000 MAT.BUREAU & INFORMAT	1 340	1,38	1 340	1,43		
28182000 AMORT.MATERIEL DE TR	(101)	-0,10			(101)	
28183000 AMORT.MAT.BUREAU & IN	(995)	-1,03	(715)	-0,76	(280)	-39,22
<b>Actif circulant</b>	<b>96 377</b>	<b>99,50</b>	<b>92 811</b>	<b>99,33</b>	<b>3 566</b>	<b>3,84</b>
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	<b>14 255</b>	<b>14,72</b>	<b>7 951</b>	<b>8,51</b>	<b>6 304</b>	<b>79,28</b>
041D Collectif clients débiteurs	14 255	14,72	7 951	8,51	6 304	79,28
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>30 400</b>	<b>31,38</b>	<b>30 400</b>	<b>32,54</b>		
50300000 VAL.MOBILIERES PLACE	30 400	31,38	30 400	32,54		
<b>Disponible</b>	<b>51 722</b>	<b>53,40</b>	<b>54 460</b>	<b>58,29</b>	<b>(2 738)</b>	<b>-5,03</b>
51200000 CAISSE D EPARGNE	6 717	6,93	4 460	4,77	2 257	50,61
51210000 CEP CAISSE D'EPARGNE	45 005	46,46	50 000	53,51	(4 995)	-9,99
<b>Total du Bilan Actif</b>	<b>96 864</b>	<b>100,00</b>	<b>93 436</b>	<b>100,00</b>	<b>3 427</b>	<b>3,67</b>

## Détail des comptes de Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2021	12	01/01/2020	12	Variations	%
	31/12/2021	mois	31/12/2020	mois		
<b>TOTAL I- Capitaux propres</b>	<b>86 582</b>	<b>89,39</b>	<b>82 853</b>	<b>88,67</b>	<b>3 729</b>	<b>4,50</b>
<b>Capital Social ou individuel</b>	<b>1 000</b>	<b>1,03</b>	<b>1 000</b>	<b>1,07</b>		
10130000 CAPITAL APPELE VERSE	1 000	1,03	1 000	1,07		
<b>Réserve légale</b>	<b>100</b>	<b>0,10</b>	<b>100</b>	<b>0,11</b>		
10610000 RESERVE LEGALE	100	0,10	100	0,11		
<b>Report à nouveau</b>	<b>69 753</b>	<b>72,01</b>	<b>64 825</b>	<b>69,38</b>	<b>4 929</b>	<b>7,60</b>
11000000 REPORT A NOUVEAU	69 753	72,01	64 825	69,38	4 929	7,60
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>15 729</b>	<b>16,24</b>	<b>16 929</b>	<b>18,12</b>	<b>(1 200)</b>	<b>-7,09</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>						
<b>Total III Dettes</b>	<b>10 282</b>	<b>10,61</b>	<b>10 583</b>	<b>11,33</b>	<b>(302)</b>	<b>-2,85</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>			<b>120</b>	<b>0,13</b>	<b>(120)</b>	<b>-100,00</b>
040C Collectif fournisseurs créditeurs			120	0,13	(120)	-100,00
<b>Autres dettes</b>	<b>10 282</b>	<b>10,61</b>	<b>10 463</b>	<b>11,20</b>	<b>(182)</b>	<b>-1,74</b>
43100000 URSSAF	1 944	2,01	3 027	3,24	(1 083)	-35,78
43722000 SWISSLIFE	451	0,47			451	
43731000 AG2R	616	0,64	1 487	1,59	(871)	-58,60
44210000 PAS	252	0,26	284	0,30	(32)	-11,27
44400000 ETAT IMPOTS S/BENEFI	2 873	2,97	3 085	3,30	(212)	-6,87
44551000 TVA A DECAISSER	3 038	3,14	1 804	1,93	1 234	68,40
44860000 ETAT AUTRES CH. A PA	210	0,22	551	0,59	(341)	-61,89
46860000 DIVERS CHARGES A PAYER	898	0,93	226	0,24	672	298,12
<b>Total du Passif</b>	<b>96 864</b>	<b>100,00</b>	<b>93 436</b>	<b>100,00</b>	<b>3 427</b>	<b>3,67</b>

## **Etats financiers au 31/12/2021**

**ANNEXE**

# Immobilisations - Amortissements

Etat exprimé en euros

## IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2021
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport		242		242
Autres immobilisations corporelles	1 340			1 340
Immobilisations financières				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 340</b>	<b>242</b>		<b>1 582</b>

## AMORTISSEMENTS

	Montant des amortissements au début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant des amortissements au 31/12/2021
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport		101		101
Autres immobilisations corporelles	715	280		995
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>715</b>	<b>381</b>		<b>1 096</b>

# Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2021

Total des Produits à recevoir	
-------------------------------	--

# Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2021

<b>Total des Charges à payer</b>		<b>1 108</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b> <i>ETAT AUTRES CH. A PA</i>	<i>210</i>	<b>210</b>
<b>Autres dettes</b> <i>DIVERS CHARGES A PAYER</i>	<i>898</i>	<b>898</b>

## Charges à répartir

Etat exprimé en euros

	Durée amortissement ou étalement	Montant Net au Début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations	Mouvements de l'exercice Diminutions	Montant Net au 31/12/2021
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices</b>					
Charges différées					
Frais d'acquisition des immobilisations					
Frais d'émission des emprunts					
Charges à étaler					

--

# Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2021
<b>Charges constatées d'avance - EXPLOITATION</b>			
<b>Charges constatées d'avance - FINANCIERES</b>			
<b>Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>TOTAL</b>			

# Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2021
<b>Produits constatés d'avance - EXPLOITATION</b>			
<b>Produits constatés d'avance - FINANCIERS</b>			
<b>Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS</b>			
<b>TOTAL</b>			

--

**Etats financiers au 31/12/2021**

**ETATS  
FISCAUX**

Direction Générale des Finances Publiques

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Les dispositions des articles 243 A et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relatives à l'inscription et à l'impression des formulaires de déclaration sont applicables à compter du 1er janvier 2004. Les dispositions des articles 243 A et 36 de la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 stipulant : elles garantissent l'usage de ce formulaire de déclaration.

Exercice ouvert le 01012021 et clos le 31122021 Régime simplifié d'imposition  Régime réel normal   
 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe  Si PME innovante  Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SIE AMIENS SUD OUEST  
1/3 RUE PIERRE ROLLIN  
80000 AMIENS CEDEX 3  
 Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

**A IDENTIFICATION** 2B EXPERTISE COMPTABLE  
19 Promenade des Genêts  
 Identification du destinataire : 80800 VILLERS BRETONNEUX

Insp. IFU	N° dossier	81764651600010
		N° Siret

**B ACTIVITÉ**  
 Activités exercées (souligner l'activité principale) :  
**EXPERTISE COMPTABLE**  
 Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Préciser éventuellement :  
l'ancienne adresse en cas de changement :

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

**1 Résultat fiscal** Bénéfice imposable au taux de 31 % : 19 153  
 Bénéfice imposable au taux de 28 % :  
 Bénéfice imposable au taux de 15 % :  
 Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B) :  
 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10% :

**2 Plus-values** Plus-values à long terme imposables au taux de 15% :  
 Plus-values à long terme imposables au taux de 19% :  
 Autres plus-values imposables au taux de 28% :  
 Plus-values à long terme imposables aux taux de 0% :  
 Plus-values exonérées art.238 quindecies :

**3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches** (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2  
 Entreprises nouvelles art. 44 sexies  Jeunes entreprises innovantes  Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A  Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies   
 Entreprises nouvelles art.44 septies  Zones franches d'activité art.44 quaterdecies  Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies  Autres dispositifs   
 Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies  Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) :  
 Sociétés d'investissements immobiliers cotées  Plus-values exonérées relevant du taux à 15% :

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer** dans le secteur productif, art. 244 quater W

**D IMPUTATIONS** (cf. la notice de la déclaration 2065) Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).  
**1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt**  
 Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement  
**2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.** Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS** (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

**F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS**  
 1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-1-1 du CGI)   
 2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :  
 3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2)   
 Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

**G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE** L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : ACD

ECF  Nom et adresse du prestataire

**OGA/OMGA**  Viseur conventionné   
 Nom, adresse, téléphone :  
 - Professionnel de l'expertise comptable :  
 - Conseil :  
 - CGA/OMGA ou viseur conventionné :  
 N° d'agrément

A V. BRETONNEUX le BECQUEREL DAVID Signature et qualité du déclarant PRESIDENT



(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise  
et Date de clôture de l'exercice

**2B EXPERTISE COMPTABLE**  
**31122021**

**J** **DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIET AIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2020, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION  
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVL) (voir les explications figurant sur la notice)**

	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise		2B EXPERTISE COMPTABLE		19 Promenade des Genêts		Néant <input type="checkbox"/>			
Adresse de l'entreprise		80800 VILLERS BRETONNEUX							
SIRET		8 1 7 6 4 6 5 1 6 0 0 0 1 0							
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12			
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le			
				31122021		31122020			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012					
		014		016					
	Immobilisations corporelles*	028	1 582	030	1 096	486	625		
	Immobilisations financières* (1)	040		042					
	<b>Total I (5)</b>	044	<b>1 582</b>	048	<b>1 096</b>	<b>486</b>	<b>625</b>		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052					
		060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066					
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* { Autres* (3)	068	14 255	070		14 255	7 951		
		072		074					
	Valeurs mobilières de placement	080	30 400	082		30 400	30 400		
	Disponibilités	084	51 722	086		51 722	54 460		
	Charges constatées d'avance *	092		094					
	<b>Total II</b>	096	<b>96 377</b>	098		<b>96 377</b>	<b>92 811</b>		
	<b>Total général (I + II)</b>	110	<b>97 960</b>	112	<b>1 096</b>	<b>96 864</b>	<b>93 436</b>		
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000				
	Ecart de réévaluation	124							
	Réserve légale	126		100	100				
	Réserves réglementées*	130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131 )	132							
	Report à nouveau	134		69 753	64 825				
	Résultat de l'exercice	136		15 729	16 929				
	Provisions réglementées	140							
<b>Total I</b>	142		<b>86 582</b>	<b>82 853</b>					
Provisions pour risques et charges	154								
<b>Total II</b>	154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164							
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			120				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... 169 )	172		10 282	10 463				
Produits constatés d'avance	174								
<b>Total III</b>	176		<b>10 282</b>	<b>10 583</b>					
<b>Total général (I + II + III)</b>	180		<b>96 864</b>	<b>93 436</b>					
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	242			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **2B EXPERTISE COMPTABLE**Néant 

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISE					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406			
	Autres	410	412	414	416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426			
	Constructions	430	432	434	436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446			
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456			
	Matériel de transport	460	462	242 464	466	242		
	Autres immobilisations corporelles	470	1 340 472	474	476	1 340		
	Immobilisations financières	480	482	484	486			
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>1 340 492</b>	<b>242 494</b>	<b>496</b>	<b>1 582</b>		
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES						
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516			
	Constructions	520	522	524	526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546			
	Matériel de transport	550	552	101 554	556	101		
	Autres immobilisations corporelles	560	715 562	280 564	566	995		
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>715 572</b>	<b>381 574</b>	<b>576</b>	<b>1 096</b>		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	Cf. état 2033C-Détail		
	6	7	8	9	10			
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme		
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : **2B EXPERTISE COMPTABLE** Néant  \*

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>		<b>682</b>		<b>684</b>		<b>686</b>	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>		<b>775</b>		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			<b>780</b>

**II DÉFICITS REPORTABLES** **III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nbr d'opérations sur l'exercice	982 bis	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996
Déficits imputés	983				
Déficits reportables	984				
Déficits de l'exercice	860				
<b>Total des déficits restant à reporter</b>	<b>870</b>				

**IV DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	19 310
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	932
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

**DETERMINATION DES EFFECTIFS  
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2033-E 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>2B EXPERTISE COMPTABLE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <b>01012021</b>		et clos le : <b>31122021</b>	
		Durée en nombre de mois <b>12</b>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		96 552
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
	<b>TOTAL 1</b>	106	<b>96 552</b>
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		4
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
	<b>TOTAL 2</b>	144	<b>4</b>
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats	121		2 748
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		5 444
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		2 173
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
	<b>TOTAL 3</b>	152	<b>10 365</b>
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	137	<b>86 190</b>
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|2|1

N° SIRET 8|1|7|6|4|6|5|1|6|0|0|0|1|0

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE 2B EXPERTISE COMPTABLE

ADRESSE ( voie ) 19 Promenade des Genêts

CODE POSTAL 80800

VILLE VILLERS BRETONNEUX

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BECQUEREL Prénom(s) DAVID  
 Nom marital  % de détention 51,00 Nb de parts ou actions 51  
 Naissance : Date 27021974 N° département 60 Commune BEAUVAIS Pays FRANCE  
 Adresse : N° 19 Voie RUE LAPLACE  
 Code postal 92700 Commune COLOMBES Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom patronymique DECOSTER Prénom(s) SEVERINE  
 Nom marital BINET % de détention 49,00 Nb de parts ou actions 49  
 Naissance : Date 04101984 N° département 80 Commune AMIENS Pays FRANCE  
 Adresse : N° 19 Voie PROMENADE DES GENETS  
 Code postal 80800 Commune VILLERS BRETONNEUX Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

( liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital )



(1) Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE **3|1|1|2|2|0|2|1|**

N° SIRET **8|1|7|6|4|6|5|1|6|0|0|0|1|0**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **2B EXPERTISE COMPTABLE**

ADRESSE ( voie ) **19 Promenade des Genêts**

CODE POSTAL **80800** VILLE **VILLERS BRETONNEUX**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE **905**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT